

DEPARTEMENT
DU VAR

MAIRIE du PLAN DE LA TOUR

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la commune du PLAN DE LA TOUR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Grade et échelon actuel	Promouvable à la date du :
1 - M. Thierry COSTE	Adjoint technique territorial - 9 ^{ème}	01/11/2020

Article 2 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité et sera affichée en Mairie du Plan de la Tour.

Fait à LE PLAN DE LA TOUR
Le 29 septembre 2020

Le Maire,
Laurent GILBERT



DEPARTEMENT
DU VAR

MAIRIE du PLAN DE LA TOUR

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la commune du PLAN DE LA TOUR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

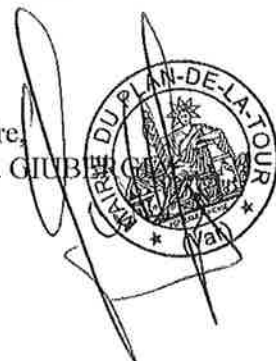
Nom et prénom	Grade et échelon actuel	Promouvable à la date du :
1 - Mme Mireille LAUGIER-PLANÇON	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe - 9 ^{ème}	01/11/2020

Article 2 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée au Centre de Gestion afin que celui -ci en assure la publicité et sera affichée en Mairie du Plan de la Tour.

Fait à LE PLAN DE LA TOUR
Le 29 septembre 2020

Le Maire,
Laurent GIUBERNUCCI



DEPARTEMENT
DU VAR

MAIRIE du PLAN DE LA TOUR

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la commune du PLAN DE LA TOUR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Grade et échelon actuel	Promouvable à la date du :
1 – M. Arnaud JOHNSON	Technicien territorial- 7 ^{ème}	01/11/2020

Article 2 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée au Centre de Gestion afin que celui –ci en assure la publicité et sera affichée en Mairie du Plan de la Tour.

Fait à LE PLAN DE LA TOUR
Le 29 septembre 2020

Le Maire,
Laurent G



DEPARTEMENT
DU VAR

MAIRIE du PLAN DE LA TOUR

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la commune du PLAN DE LA TOUR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Grade et échelon actuel	Promouvable à la date du :
1 – Mme Nicole OLIVIER	Adjoint administratif territorial - 6 ^{ème}	01/11/2020

Article 2 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité et sera affichée en Mairie du Plan de la Tour

Fait à LE PLAN DE LA TOUR
Le 29 septembre 2020

Le Maire,
Laurent GIUFFRÈ



DEPARTEMENT
DU VAR

MAIRIE du PLAN DE LA TOUR

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE
EXCEPTIONNELLE**

Le Maire de la commune du PLAN DE LA TOUR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Edicateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Grade et échelon actuel	Promouvable à la date du :
1 – Mme Annie ADAM	Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe - 10 ^{ème}	01/11/2020

Article 2 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée au Centre de Gestion afin que celui –ci en assure la publicité et sera affichée en Mairie du Plan de la Tour

Fait à LE PLAN DE LA TOUR
Le 29 septembre 2020

Le Maire,
Laurent GIURGO

